

Catherine E. Holmes, *L'Éloquence judiciaire de 1620 à 1660*,
Paris, Nizet, 1967, 317 p.

Marielle O'Neill

Volume 1, numéro 2, août 1968

Roman et théâtre au XVIII^e siècle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/500028ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/500028ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (imprimé)

1708-9069 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

O'Neill, M. (1968). Compte rendu de [Catherine E. Holmes, *L'Éloquence judiciaire de 1620 à 1660*, Paris, Nizet, 1967, 317 p.] *Études littéraires*, 1(2), 307–308. <https://doi.org/10.7202/500028ar>

Tous droits réservés © Département des littératures de l'Université Laval, 1968

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Catherine E. HOLMES, *l'Éloquence judiciaire de 1620 à 1660*, Paris, Nizet, 1967, 317 p.

Dans cet ouvrage, M^{lle} Holmes s'est fixé pour but de « chercher dans la littérature judiciaire des indications sur l'histoire sociale du temps [...] d'éclairer les problèmes sociaux, religieux et politiques du XVII^e siècle » (p. 7), car, dit-elle, « les principes moraux, les idées religieuses et politiques, les faiblesses et les grandeurs d'une société apparaissent dans la défense de l'avocat qui se fait l'interprète des lois et de l'équité de son époque » (p. 8). Le livre se divise en quatre parties : une introduction qui traite de l'avocat lui-même, suivie de trois sections principales, qui abordent tour à tour les problèmes sociaux, religieux et politiques. Une bibliographie, avec la cote des factums et des plaidoyers qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale, un index des noms de personnes, et une table des matières détaillée font suite à la conclusion générale.

C'est une étude solide qui ne manque pas de pénétration : M^{lle} Holmes a su, par des recherches soigneuses dans un domaine quasi négligé, reconstituer une époque, et en présenter l'histoire d'une façon nouvelle.

Dès le début, M^{lle} Holmes souligne le rayonnement social, moral, politique et même littéraire de l'avocat dans la société française. Les avocats, dans leurs plaidoyers, reconnaissent l'importance de la rhétorique, la nécessité pour eux, comme pour les écrivains, de plaire au public, car « l'art de la parole constitue une partie essentielle de leur profession » (p. 31). Par conséquent, « les avocats se considèrent à juste titre membres des cercles littéraires et directement intéressés au progrès de la langue et aux théories de l'éloquence » (p. 31). Leurs plaidoyers sont importants, non seulement pour ce qu'ils peuvent nous révéler sur l'histoire de

l'époque, mais aussi pour l'influence qu'ils ont eue sur les mœurs ainsi que sur la littérature : « À une époque où le théâtre se fait encore rare et est mal considéré, les Cours de Justice présentent l'occasion d'un spectacle rare et divertissant » (p. 29). Mais cet ouvrage n'a pas pour but d'analyser l'influence réciproque de la littérature et de l'éloquence judiciaire. Ce serait, cependant, un excellent point de départ pour une étude de ce genre.

Le premier livre, *les Problèmes sociaux*, est divisé en trois chapitres : « les Causes d'état », « les Procès de mariage et de rapt », et « les Services publics et les cadres du royaume devant le Parlement ». Pour tout amateur de littérature, les deux premiers chapitres sont les plus intéressants.

Une cause d'état, selon le *Dictionnaire universel* de Furetière, a pour but de décider « si une personne est libre ou esclave, si elle est légitime ou bâtarde, si elle est mariée ou religieuse, noble ou roturière » (p. 43). Citant plusieurs procès célèbres, M^{lle} Holmes souligne qu'à l'époque, en particulier pour les problèmes de filiation, il était presque impossible de prouver quoi que ce soit. Ainsi, tous ces romans et toutes ces pièces du XVII^e siècle où il y a des scènes de déguisements, de reconnaissance, et qu'aujourd'hui l'on considère comme invraisemblables et mélodramatiques, ne seraient que le miroir de leur société : « ... Les lecteurs de romans subissaient avec plaisir l'illusion de ces « reconnaissances ». Ils en tiraient plus d'agrément encore, lorsque la vie quotidienne faisait naître des situations semblables. La société, les ruelles et la Cour du Roi suivaient avec passion les péripéties de telles causes d'état, si près de ces lectures romanesques dont ils éprouvaient le charme » (p. 44).

Le deuxième chapitre, qui traite des procès de mariage et de rapt,

peut aussi jeter des lumières sur la littérature de l'époque ; il aide à comprendre, en particulier les subtilités de certaines pièces de Corneille.

Les deux dernières parties, qui abordent les problèmes religieux et politiques, intéressent surtout du point de vue de l'histoire. Le parti gallican dispute au pape toute intervention en ce qui concerne « le temporel ecclésiastique ». Il existe un grand conflit entre l'Église et l'État à tous les niveaux de la société, depuis les juristes parisiens, pris entre leur « conviction religieuse [...] et leur préoccupation avec l'ordre social » (p. 275) jusqu'au grand public qui voit entre autres, les problèmes causés par l'octroi de bénéfices à des familles nobles ou bourgeoises, sans qu'il soit question de leur mérite.

Pour la politique de l'époque, dans presque tous les procès importants qui sont cités, le cardinal de Richelieu est au premier plan. Il occupe le centre de toute activité administrative, à laquelle il mêle sans scrupules ses affaires personnelles. Le tout devait contribuer à son propre prestige et à celui de sa famille. C'est lors de l'exécution de son testament que viennent les grandes révélations, et la plaidoirie des avocats expose les machinations du prélat. Les nobles réclament maintenant la part d'autorité et de biens qu'ils croyaient avoir perdue : « Le véritable procès, c'est celui d'un régime . . . Ces violentes dénonciations d'un pouvoir impérieux et cette révélation de mesquinerie chez les Grands soulignent aux yeux de tous les dangers qui menacent la monarchie. Briquet se charge de situer le conflit à son vrai niveau : celui d'une atteinte portée à l'ordre social par un homme qui devait en être le garant. L'effet en profondeur sur l'opinion publique aboutira à un climat d'hostilité dirigée contre la tyrannie, contre tous ceux qui espèrent s'attirer la faveur du Roi

pour ensuite diriger l'État, abuser du parlement et faire fortune aux dépens des fonds publics » (p. 238).

Un juriste trouverait probablement que M^{lle} Holmes glisse trop vite sur les mécanismes de la procédure, mais l'auteur n'écrit pas pour les hommes de loi. Son ouvrage veut plutôt apporter une contribution à l'histoire des idées et réussit à présenter un point de vue neuf sur une époque dont on aurait facilement imaginé qu'il ne reste rien à connaître.

Marielle O'NEILL

University of Toronto.

□ □ □

René POMEAU, l'Europe des Lumières. Cosmopolitisme et unité européenne au 18^e siècle.
Stock, 1966, 240 p.

Sans conteste M. Pomeau a réussi un tour de force en proposant, dans un petit volume, un panorama aussi complet de l'Europe des Lumières, dans ses multiples aspects, dans ses réalisations éphémères et ses aspirations profondes, dans ses grandeurs intellectuelles et ses trop nombreuses faiblesses. L'auteur n'hésite pas à rattacher cette Europe, vieille de deux siècles, à nos problèmes actuels : procédé qui ne pourra chagriner que ceux qui confondent érudition et académisme, intelligence et morosité. En dix chapitres bien enlevés, le tour d'Europe est fait, le bilan d'un siècle déposé. Au lecteur de tirer des leçons que lui offre l'un des plus extraordinaires moments de l'histoire de l'esprit humain.

Il faut d'abord prendre contact avec ce continent. Par les voyages, du P. Labat à Sterne, de *la Princesse de Babylone* à Goethe, le cadre politique et culturel est resitué. Mais qu'est-ce que l'Europe pour l'homme de ce temps ? Ni l'ancienne « romanité » ni l'empire temporel et spirituel de la Papauté ;